ABA AVOCAT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 12-14 Rond-point des Champs Elysées
880 071 733 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre ,
le 04 Novembre,

Adrien BADELON, né le 04 Mars 1982, à Paris 14e, demeurant 5 Rue Victor Massé, 75009 Paris, agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») et Gérant de la Société, détenant les 2.000 parts sociales de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives au :

- Changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative de l'article 12 des statuts de la Société,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, décide de modifier, à compter de ce jour, les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social afin de les fixer respectivement au 1er Janvier et le 31 Décembre de chaque année.

Il précise en conséquence que l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de treize(13) Mois ayant débuté le 01 Décembre 2023 pour se clôturer le 31 Décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la société comme suit :

« ARTICLE 12 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année »

Cette décision est adoptée par l'associé unique

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique

M Adrien BADELON

